



Doc. 12406

13 octobre 2010

Nécessité de combattre le “trucage de matchs”

Proposition de recommandation

déposée par Mme Cecilia KEAVENEY et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La manipulation de résultats sportifs, également appelée “trucage de matchs”, se définit comme une influence illicite sur le cours ou sur l'issue d'une rencontre sportive afin d'en retirer un avantage pour soi ou pour des tiers.

Les mesures pour la combattre ont souvent été laissées à l'appréciation des instances dirigeantes des sports concernés, même si le public craint qu'elles “étouffent” les affaires. Certains pays d'Europe paraissent épargnés, mais dans d'autres les controverses ont incité les pouvoirs publics, y compris la justice pénale, à agir. Le trucage de matchs se pratique également dans les compétitions internationales. Il est devenu monnaie courante en Asie et des mesures doivent être prises pour éviter que le phénomène ne se développe en Europe.

L'abolition des frontières et la libéralisation du marché des paris, conjuguées à l'évolution des technologies (comme les paris via l'internet ou les téléphones mobiles), engendrent de nouveaux risques qui appellent de nouvelles initiatives pour limiter la manipulation des résultats sportifs.

Le trucage de matchs porte atteinte aux valeurs fondamentales du sport que défend le Conseil de l'Europe. L'Assemblée parlementaire a déjà exprimé ses préoccupations en la matière, notamment dans son [Avis n° 241](#) de 2002, où elle recommande au Comité des Ministres que le projet de protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption s'applique aussi aux arbitres sportifs (et autres officiels du sport) nationaux et étrangers.

L'heure est venue de soumettre le problème à l'examen d'une instance internationale et le Conseil de l'Europe est le cadre adapté. Il n'est pas nécessaire de modifier la législation nationale et internationale dans le domaine pénal, mais il faut d'urgence développer la coopération entre les gouvernements, les organisations sportives et les sociétés de paris, et développer un mécanisme international de coordination et de suivi de l'application des instruments juridiques.

Par conséquent, l'Assemblée invite le Comité des Ministres à engager des consultations en vue de créer un comité chargé d'identifier les bonnes pratiques en matière de lutte contre la manipulation de résultats sportifs, de définir les mesures que le Conseil de l'Europe pourrait prendre pour réduire les risques de manipulation, y compris sous la forme d'une convention, et de mettre sur pied, le cas échéant, un mécanisme international de coordination de la lutte contre les manipulations de résultats sportifs.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

KEAVENEY Cecilia, Irlande, ADLE
AUSTIN John, Royaume-Uni
BOSWELL Tim, Royaume-Uni, GDE
BREEN Patrick, Irlande, PPE/DC
DORIĆ Miljenko, Croatie, ADLE
ETHERINGTON Bill, Royaume-Uni
FAHEY Frank, Irlande, ADLE
GROSS Andreas, Suisse, SOC
HENDERSON Doug, Royaume-Uni
HOOD Jim, Royaume-Uni
JOHANSSON Morgan, Suède
KAŹMIERCZAK Jan, Pologne, PPE/DC
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC
LAXTON Bob, Royaume-Uni
LINDBLAD Göran, Suède, PPE/DC
MAELEN Dirk, Van der, Belgique, SOC
MEALE Alan, Royaume-Uni, SOC
MULLEN Ronan, Irlande, PPE/DC
O'REILLY Joseph, Irlande, PPE/DC
PRESCOTT John, Royaume-Uni, SOC
REPS Mailis, Estonie, ADLE
RUPPRECHT Marlene, Allemagne, SOC
WACH Piotr, Pologne, PPE/DC
WALTER Robert, Royaume-Uni, GDE
WILLIAMS Betty, Royaume-Uni

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste